ENGAGEMENT OEUFS

Sur 6 mois : Septembre 2017 / Janvier 2018

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

1- Objet
Il est proposé : des œufs extra-frais, produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, une fois toutes les 2 semaines.
Prix : 2,10 € les 6.

2- Termes du contrat

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 € / an / foyer). Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de
« GAEC FERME DE LA PIGNERIE ». Aucune période d'essai n'est prévue.

Vous vous engagez à venir chercher vos oeufs pendant les 8 semaines aux heures d'ouverture du lieu de distribution choisi ci-dessous : (cochez la case du lieu de distribution) :

❑ **Les mardis suivants au Cercle Paul Bert - 3 rue Rapatel 35200 RENNES : ~~08/08~~ – ~~22/08~~ – 05/09 – 19/09 – 03/10 – 17/10 – ~~31/10~~ – 14/11 – 28/11 – 12/12 – ~~26/12~~ – 09/01**

❑ **Les mercredis suivants à la maison de quartier Francisco Ferrer - 40 rue Montaigne 35200 RENNES : ~~09/08~~ – ~~23/08~~ – 06/09 – 20/09 – 04/10 – 18/10 – ~~01/11~~ – 15/11 – 29/11 – 13/12 – ~~27/12~~ – 10/01**

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où les oeufs ne sont pas récupérés, ils sont donnés au Secours Populaire, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible.

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Les Producteurs :	**L'AMAPien :**	**Je souhaite :**
Marie JOLIVEL **et Timothée DUPONT** **(Ercé-en-Lamée)**	**M …….**	❑ **6 œufs (16,80€)** ❑ **12 œufs (33,60€)** ❑ **18 œufs (50,40€)** ❑ **24 œufs (67,20€)**
Fait le : ……/……/…….. **Signature :**	**Fait le : ……/……/……..** **Signature :**	**Ordre du chèque :** ***GAEC ferme de la Pignerie***